



## Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-devant-Romont

**Du lundi 14 décembre 2009 convoquée pour 20h00 à la salle communale à La Joux**

<u>Présidence :</u>	<i>M. Jean-Bernard Chassot, syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1'352, convoqués par voie de « tout ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>88 – (6.51 %) compris les membres du conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>M. Christophe Gay pour les 2 tables de droite, côté café M. Frédéric Borcard pour les 2 tables du centre Mme Claudine Matthey pour les 2 tables de gauche, côté vitrage et la table du conseil communal</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>MM. Jean-Marc Felden et René Menoud</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>Selon convocation du 26.11.2009 (F.O. n° 48 du 27.11.2009)</i>

Ouverture de l'assemblée par M. Jean-Bernard Chassot, Syndic, à 20h05 ;

M. le Député, Citoyennes et citoyens de Vuisternens-dt-Romont, Madame et MM. les représentants de la presse :

Le Conseil communal a le plaisir de vous saluer et de vous accueillir à La Joux pour cette assemblée communale ordinaire, convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et du mode de convocation décidé en début de législature. Bienvenue également aux nouvelles et nouveaux citoyens qui sont présents pour la première fois.

Avant de commencer, M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations à propos de la convocation et de l'ordre du jour de cette assemblée.

Comme ce n'est pas le cas, l'assemblée peut officiellement délibérer et après avoir nommé les scrutateurs, M. le Syndic passe au point 1 de l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 25 mai 2009**

#### **► Approbation**

Ce procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

- Au chapitre des remarques, M. Dominique Butty, au nom de la C.F., tient à préciser que lors de son intervention au sujet de la CEV, le message qu'il voulait faire passer était « vu que la valeur vénale de la banque n'était pas connue, il était difficile de s'exprimer », et non que les comptes de la CEV devaient apparaître dans les comptes communaux.

Comme il n'y a pas d'autre remarque, l'assemblée peut se prononcer sur ce PV en levant la main.

#### **Vote : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 25 mai 2009**

#### **♦ Le PV est approuvé à l'unanimité moins une abstention.**

\*\*\*\*\*

## 2. Règlement communal sur l'évacuation des déchets

2.01. Modification de l'article 22, augmentation de la taxe de base

2.02. Approbation

M. le Syndic indique qu'il s'agit d'apporter une modification à l'article 22 du règlement sur l'évacuation des déchets, respectivement la taxe de base qui couvre les frais d'infrastructure, de collecte et de transport.

La parole est donnée au responsable du dicastère, M. Eric Papaux, afin de commenter cette modification.

M. Eric Papaux précise que la modification du règlement consiste à augmenter la taxe de base indiquée dans l'art. 22 de Frs 10.-, elle passera donc de Frs 50.- à Frs 60.- par personne « dès l'année de ses vingt ans », ceci à partir de l'année 2010

Cette augmentation est nécessaire afin de couvrir les frais d'élimination des déchets qui sont en constante augmentation. De plus, le nombre d'heures hebdomadaires d'ouverture de la déchetterie sera augmenté, afin de répondre à la demande.

Les tarifs de vente des sacs jaunes feront également l'objet d'une augmentation à partir de 2010, à savoir le rouleau de 10 sacs de 35 litres passera de Frs 15.50 à Frs 20.-, le rouleau de 10 sacs de 60 litres passera de Frs 25.- à Frs 30.- et le rouleau de 5 sacs de 110 litres passera de Frs 20.- à Frs 23.- Ce nouveau tarif correspond au coût des sacs vendus par Air Pro dans le district de la Glâne.

M. Papaux est remercié pour les explications fournies et la parole est donnée aux citoyennes et citoyens qui désirent s'exprimer.

- M. Dominique Butty regrette qu'un extrait de cet article 22 n'était pas annexé à la convocation ou inséré dans le bulletin communal.

Il donne son avis sur les buts et la fonction d'une commune, à savoir : répondre aux besoins de ses habitants en ayant des structures adéquates pour l'ensemble des domaines communaux avec un accent fort dans le secteur de l'eau potable.

M. Butty dit également qu'il serait souhaitable pour l'avenir, de plutôt augmenter l'impôt que les taxes, et énonce encore d'autres remarques d'ordre général. Il termine en disant que l'esprit de la commune doit rester marqué par la collectivité.

*M. J.-Bernard Chassot, syndic, répond qu'en règle générale ce sont les principes du pouvoir de satisfaire aux attentes des habitants. Quant à l'augmentation de la taxe de base, elle ne peut être compensée par une augmentation de l'impôt, car les bases légales édictées par le Législatif cantonal pour le financement de l'évacuation des déchets sont claires, ce poste doit s'autofinancer.*

- Questions de :

- M. Jean-François Menoud, est-ce que cette taxe est par habitant ? *Réponse : oui et à partir de l'âge de 20 ans.*

- M. Dominique Borcard, quels sont les déchets les plus coûteux à éliminer ? *Réponse : le broyage des branches, ce travail assez complexe est exécuté par une entreprise spécialisée de Châtel-St.-Denis. Les déchets encombrants grèvent également lourdement les finances communales. Les quantités de déchets varient selon les saisons.*

Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic propose à l'assemblée de se prononcer sur cet objet par main levée.

**Vote : Règlement communal sur l'évacuation des déchets, augmentation de la taxe de base de Frs 50.- à Frs 60.- par habitant, modification de l'article 22**

♦ **Décision : Oui : 73 / Non : 3 / Abstentions : 12**

M. le Syndic remercie l'assemblée pour cette décision positive.

\*\*\*\*\*

### 3. Budget 2010

**3.01.** Présentation générale du budget de fonctionnement

**3.02.** Investissements

**3.02.1** Réfection de la route La Magne / Sommentier

**3.03.** Rapport de la Commission financière

**3.04.** Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements

La parole est donnée à M. Jérôme Bifrare, responsable des finances.

M. Jérôme Bifrare passe l'ensemble des objets du budget de fonctionnement en les commentant lorsque des différences importantes apparaissent.

Le traitement du personnel administratif a été revu et corrigé, en fonction de la ventilation du salaire de l'employé communal, sur les comptes correspondants, soit l'eau, les bâtiments, les routes, etc. Ce poste comprend en contre partie un montant en prévision de l'engagement d'une personne supplémentaire au sein de l'administration, afin de traiter certaines nouvelles tâches, par ex. la gestion de la TVA, la surveillance et la mise à jour du futur site Internet et principalement en prévision de la reprise de l'encaissement de l'impôt par la commune. Cette personne aura un statut d'employée à 100 % à partir de la mi-année 2010, car elle devra être fonctionnelle au 01.01.2011

En sus, l'engagement de cette personne va dans le sens du remplacement du personnel administratif actuel qui prend de l'âge et qui rencontre plus fréquemment des problèmes de santé.

D'autres explications sont également données au sujet de l'achat de vestes et pantalons pour le service du feu, qui répondent aux normes actuelles. La facture sera payable sur 2 ans et une subvention de l'ECAB est d'ores et déjà acquise.

Au chapitre de l'eau, M. Bifrare fait savoir que le Conseil communal étudie une augmentation du prix au m<sup>3</sup> qui pourrait passer de Fr. 0.70 en 2009 à Fr. 1,10 en 2010

En résumé, le déficit prévu est de Frs 162'881.- pour un total de charge de Frs 6'447.152.-, ce qui correspond à un déficit de 2,59%, tout à fait acceptable selon le mode de calcul de l'Etat (max, 5%).

M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour ses explications exhaustives et lui passe à nouveau la parole pour commenter le budget des investissements.

M. Jérôme Bifrare passe brièvement en revue ce budget concerné principalement par des reports. Par contre un investissement brut de Frs 400'000.- est prévu pour la rénovation de la route entre La Magne et Sommentier, au lieu dit chemin du Rouveno.

M. Jean-Bernard Chassot apporte un complément d'information relatif à cet investissement. Cette route de liaison, entre deux localités, est à ce jour en très mauvais état et n'est que partiellement goudronnée. La réfection comprendra le tronçon depuis la laiterie de La Magne jusqu'au lieu dit Les Tourbières à Sommentier. Le coût de rénovation de ce tronçon long d'environ 800 mètres, est devisé à Frs 400'000.- pour lequel une subvention des AF sera accordée. Il s'agit également de la seule route communale entre deux villages qui n'est pas goudronnée et praticable à l'année.

M. Gérard Suard qui a la parole, fait savoir que pour l'instant le projet prévoit une largeur de route à 3 mètres. En sus, les accès aux fermes riveraines bénéficieront également des subventions AF.

M. Jean-Bernard Chassot reprend la parole pour dire que le financement de cet investissement se fera par les disponibilités bancaires de la commune ou par un emprunt selon nécessité.

M. Jérôme Bifrare ajoute que cet investissement aura une influence sur les comptes communaux à partir de 2011, à savoir un montant de Frs 14'000.- d'amortissement obligatoire au taux de 7%, taux évalué à 2,5% ce qui ramène la charge à Frs 5'000.-

Ainsi le budget des investissements laisse apparaître un excédent de revenu de Frs 457'000.- sur Frs 433'000.- de charges contre Frs 800'000.- de produits.

M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour toutes ces informations et comme il n'y a pas de question, passe la parole au Président de la Commission financière, M. Dominique Butty.

**3.03. Rapports de la Commission financière**

- 1<sup>e</sup> Investissement sur le projet de rénovation de la route du Rouveno, le préavis est favorable
- 2<sup>e</sup> Budget de fonctionnement, le préavis est favorable
- 3<sup>e</sup> Budget des investissements, le préavis est favorable

**3.04. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements****Vote : 1<sup>e</sup> Investissement de Frs 400'000.- pour la réfection de la route du Rouveno**

◆ **Décision :**            **Oui à une très large majorité**    / **Non : 0**        / **Abstention : 1**

**2<sup>e</sup> Budget de fonctionnement**

◆ **Décision :**            **Oui à une très large majorité**    / **Non : 0**        / **Abstention : 0**

**3<sup>e</sup> Budget des investissements**

◆ **Décision :**            **Oui à une très large majorité**    / **Non : 0**        / **Abstention : 0**

M. le Syndic remercie les citoyennes et citoyens pour l'acceptation des budgets de fonctionnement et des investissements.

**3.05. Planification financière 2010 / 2014**

M. Jérôme Bifrare présente ce dossier de planification à titre indicatif, lequel ne requiert aucune intervention particulière de la part de l'assemblée.

M. Bifrare précise que le Conseil communal a fait le maximum pour obtenir des taux d'intérêts favorables. Le taux le plus bas négocié à ce jour était à hauteur 0.550 % sur 3 mois.

La moyenne communale des taux est d'office abaissée en tenant compte des crédits LIM, accordés sans intérêt par le Canton et la Confédération.

Le but du Conseil communal est d'équilibrer le budget de fonctionnement et si possible générer un léger bénéfice à partir de 2011

La fortune de la commune à ce jour est de Frs 3'840'000.- et cette dernière devrait augmenter au fur et à mesure du remboursement de la dette.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, M. le Syndic passe à l'objet n° 4 de l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

**4. Réseau Santé Glâne, modification des statuts****Approbaton**

M. le Syndic rappelle que dans la convocation, il était mentionné que ces statuts ne seraient pas lus puisqu'il était possible d'en prendre connaissance au bureau communal.

En bref, M. le Syndic dit que cette modification des statuts est en fait une conséquence de plusieurs modifications de la loi sur les communes intervenues ces dernières années, touchant en particulier la réglementation relative aux associations de communes, lesquelles se doivent de s'y conformer.

Les délégués des différentes associations de communes RSG, COG et AIMPGPS ont déjà validé les nouveaux textes. Toutefois les assemblées communales doivent les entériner, raison pour laquelle ces modifications figurent aux trois points suivants de l'ordre du jour.

Ces trois points du tractanda seront soumis séparément, c'est-à-dire par association, bien que ces modifications de statuts soient quasi identiques.

Aussi, plutôt que de répéter le message explicatif à chaque point de l’ordre du jour, ce message ne sera lu qu’une fois, suite de quoi il sera possible de poser des questions avant de passer au vote séparé par association.

Les principales modifications retrouvées dans les trois exemplaires des statuts précités sont :

- Les vérificateurs ou contrôleurs des comptes qui ont été remplacés par un organe de révision externe que les assemblées des délégués seront appelées à désigner
- Le référendum financier obligatoire, fixé à Frs 8'000'000.- pour le COG et le RSG et à Frs 15'000'000.- pour l’AIMPGPS
- L’introduction du droit d’initiative prévu par la loi sur les communes

Outre ces modifications valables pour les trois associations, il est donné lecture des messages explicatifs accompagnant ces modifications.

Aucune question n’étant posée, l’assemblée peut passer aux votes.

**Vote : Modification des statuts du Réseau Santé Glâne (RSG)**  
**Approbation**

**◆ Décision : Oui à l’unanimité**

\*\*\*\*\*

**5. Cycle d’orientation de la Glâne, modification des statuts**  
**Approbation**

**Vote : Modification des statuts du Cycle d’orientation de la Glâne (CO)**

**◆ Décision : Oui à l’unanimité**

\*\*\*\*\*

**6. AIMPGPS, modification des statuts**  
**Approbation**

**Vote : Modification des statuts de l’AIMPGPS** (Association intercommunale pour l’épuration des eaux du moyen pays de la Glâne et de la paroisse de Sâles)

**◆ Décision : Oui à l’unanimité**

M. le Syndic remercie l’assemblée pour ces trois votes positifs.

\*\*\*\*\*

**7. Divers**

☐ M. Jean-Bernard Chassot, syndic, informe l’assemblée que le site Internet de la commune est en cours de réalisation et qu’il pourra être présenté lors de l’assemblée du printemps.

☐ M. Eric Matthey relève l’excellent travail fait lors de la réfection de la route Villariaz–Grangettes et ajoute que ce soir l’assemblée a accepté la rénovation d’un chemin à l’autre bout de la commune, ce qui est le reflet de la bonne entente communale.

☐ Mme Blurette Koehli demande la parole pour exprimer son mécontentement ainsi que celui des habitants du quartier de la Rte de Sommentier à Sommentier, car en date du samedi 04 juillet dernier, un agriculteur a répandu du purin de porc à partir de 5h00 du matin, ce qui a eu comme

effet d'empêcher l'ensemble des habitants du quartier d'ouvrir les fenêtres et prévoir le repas de midi à l'extérieur, alors que le temps était vraiment beau et chaud.

Y a-t-il un règlement communal ? *La réponse est négative, mais il faut souhaiter que les agriculteurs prennent conscience que l'épandage du purin le samedi est proscrit, ce qui évitera la mise en place d'un règlement.*

Mme Koehli dit encore que dans les forêts de Sommentier, il y a vraiment beaucoup de déchets divers et que la situation devient désastreuse. *Le Conseil communal en prend note et va prévoir, selon les possibilités, de faire nettoyer cette forêt lors de la journée « coup de balai » du printemps prochain.*

#### ■ Route Romont – Vaulruz :

M. Dominique Butty demande la parole et revient sur la décision d'autorité prise par M. le Conseiller d'Etat Georges Godel, de ne plus tenir compte des contournements de Romont et Vuisternens-dt-Romont, dans le projet de correction et rénovation de ce tronçon routier cantonal.

Le fait d'avoir annoncé la destruction du café du Cerf, alors qu'il n'y a aucune mention au sujet du passage de la ligne de chemin de fer des TPF, fait dire à M. Butty que l'Etat devrait tout d'abord étudier le passage de la route sous la ligne de chemin de fer, surtout en prévision du RER, avant de prévoir la destruction du café du Cerf. La suppression de ce virage risque de déboucher sur une augmentation de la vitesse des automobilistes au centre du village de Vuisternens, ce qui incitera les Autorités à prévoir des chicanes sur la route.

M. le Syndic rappelle les faits et en particulier l'éviction des représentants de la commune lors de l'abolition du COPIL. En effet, à l'arrivée du nouvel ingénieur cantonal, le SPC a été restructuré et les membres du COPIL ont été remplacés par une commission formée de cinq députés et de membres du SPC. Il faut savoir que lors de la dernière réunion du COPIL, il avait été dit que tout ce qui avait été prévu était maintenu, alors qu'une année et demi plus tard, les contournements sont abolis. Pour rappel, le coût du contournement de Vuisternens a passé de 5 millions de francs à 25 millions de francs durant ces quelques années d'étude.

Le fait que plusieurs communes demandent des contournements a également fait pencher la balance du côté du retrait des projets de contournement. En effet, si à Vuisternens les comptages ont donné 7'000 véhicules par jour, certaines communes en recensent 17'000, d'où la décision de reprendre ultérieurement les projets de contournement de localité dans une étude globale cantonale.

M. le Syndic dit encore la relative déception de l'Autorité communale lors de cette annonce, car les citoyennes et citoyens de la commune ne sont pas, ou que très peu concerné par ce contournement.

Dès lors il faut attendre les négociations en cours concernant la correction du virage du Cerf.

Il y a en effet annuellement plusieurs véhicules qui terminent leur virage dans le mur du cimetière, de plus deux véhicules lourds ne peuvent se croiser à cet endroit.

La proposition d'un passage sous la ligne de chemin de fer sera certainement reprise lors des discussions avec les TPF, en prévision de la mise en service du RER (2 trains par heure, voire plus).

La ligne devra également être élargie par endroit afin de permettre le croisement de deux trains.

Par contre les trains ne s'arrêteront plus dans les gares entre Bulle et Romont, les utilisateurs des transports publics seront pris en charge par une ligne de bus en parallèle.

Mme Nicole de Montmollin demande si la commune peut intervenir dans le dossier de l'abolition du café du Cerf, *la réponse est non, car il s'agit d'une route cantonale et les négociations sont faites par le Canton.*

M. Dominique Borcard ajoute que le district de la Glâne apparaît comme le parent pauvre en regard au coût de la H189 dernièrement inaugurée (55 millions le km), contre 25 millions pour le contournement. M. Dominique Butty abonde dans ce sens et dit qu'il faut faire appel à l'Etat et ne pas baisser les bras.

M. le Syndic ajoute que des chemins de débords et pistes cyclables seront aménagés hors localité, selon les tronçons.

M. Christophe Gay demande quelle sera la largeur des chemins de débord, *Réponse 4 m. avec des places d'évitement pour les croisements.*

■ M. François Laffely demande si le nouvel horaire pour la déchetterie a déjà été défini, *la réponse est négative, toutefois il n’y aura pas d’ouverture durant la journée, mais une rallonge aux horaires du mercredi en fin d’après-midi et du samedi matin.*

\*\*\*\*\*

Comme il n’y a plus de question, M. le Syndic remercie toutes et tous pour leur participation à cette assemblée des budgets. Il remercie également ses infatigables collègues du Conseil communal ainsi que l’ensemble du personnel communal pour tout le travail réalisé avec enthousiasme et conviction, tout au long de l’année pour le bien de la collectivité.

M. le Syndic souhaite, au nom du Conseil communal et en son nom personnel, à toutes et à tous de très belles fêtes de Noël, un passage serein à l’année 2010 et tout le meilleur pour les familles et pour la commune.

M. Gérard Suard, vice-syndic, remercie M. le Syndic pour la somme importante de travail accomplie durant l’année et lui adresse les meilleurs vœux de la part de ses collègues et de la population.

La séance est levée à 21h50

Le secrétaire H. Oberson

Le syndic J.-B. Chassot